

# EPISE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 A LA BASE VIE



## Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : 06/02/2023

Statut de l'alerte  
Bulletin n°

Terminée  
DSI\_2023\_001\_BV\_PM10

### Observations :

Au cours de la journée du 5 février, des concentrations modérées à fortes en poussières fines PM10 ont été mesurées à la station de la Base Vie située dans le réseau du Grand Sud.

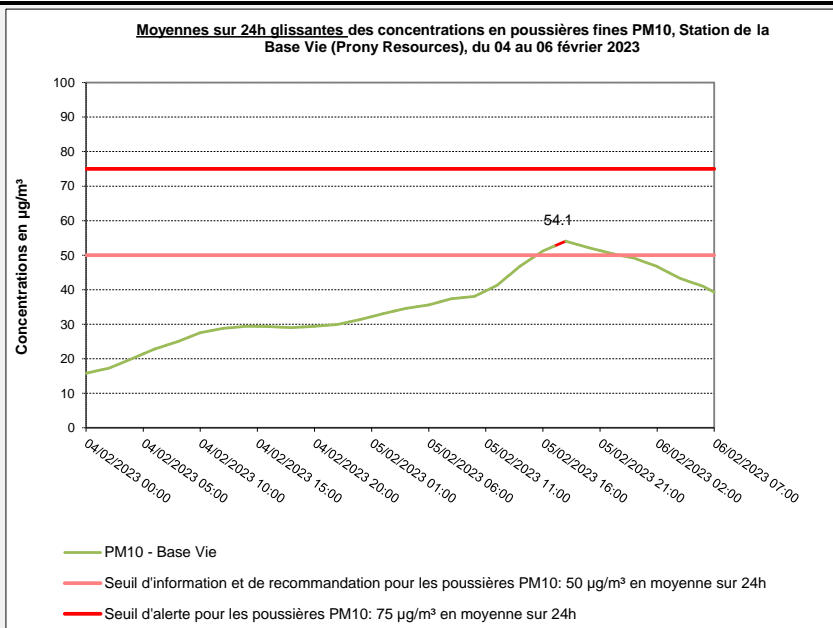
Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le dimanche 5 février 2023 à 16h00, avec une valeur de 51.2 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Le dépassement a pris fin le 5 février à 23h00, avec une valeur de 49.8 µg/m<sup>3</sup>, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

### Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles à forts de secteurs est à est-sud-est étaient majoritairement présents aux cours des journées du 04 au 05 février 2023.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Complexe Industriel Prony Resources - Prony Energies, zone dite de la Base Vie
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	51.2 µg/m <sup>3</sup> à 16h00 le 05/02/2023
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.8 µg/m <sup>3</sup> à 23h00 le 05/02/2023
Durée du dépassement	1
Moyenne maximale sur 24h glissantes	54.1 µg/m <sup>3</sup> à 18h00 le 05/02/2023
Moyennes journalières	49.1 µg/m <sup>3</sup> le 05/02/2023



Le seuil d'information et recommandations pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure